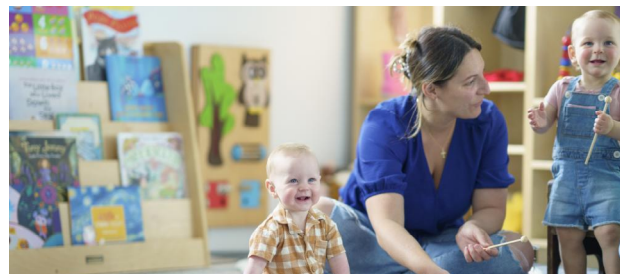


Les fondamentaux de la convention collective ESAP Crèches et micro-crèches


100 % distanciel

Formation continue

Une formation complète pour maîtriser l'application de la convention collective SAP aux crèches et micro-crèches : cadre juridique, contrats, classification, rémunération, temps de travail et gestion RH, illustrés par des cas pratiques.



POUR QUI ?

- Dirigeants et responsables de structures



DURÉE

- 14 heures



TARIFS

- **Frais pédagogiques :**
 - Adhérent Fédésap : 720 € HT
 - Non-adhérent Fédésap : 900 € HT
- **Tarif intra sur devis**



PRÉ-REQUIS

- Aucun



INDICATEURS 2026 - Non applicables (nouvelle formation)



Formation accessible aux **personnes en situation de handicap**

OBJECTIFS

- **Comprendre et maîtriser l'application de la convention collective des services à la personne aux crèches et micro crèches**
- **Savoir gérer concrètement les contrats, la classification, la rémunération, le temps de travail et les obligations RH au quotidien**

Programme

JOUR 1

CADRE GENERAL ET CONTRATS DE TRAVAIL EN CRÈCHES ET MICRO-CRÈCHES

Approche générale du droit du travail dans les services à la personne

- Présentation des sources de droit
- La convention collective des entreprises de services à la personne
- Architecture et champ d'application
- Focus sur les nouveautés récentes

Les contrats de travail en crèches et micro-crèches

- Le recrutement
- Les spécificités du recrutement en structures
- CDI
- CDI intermittent (CDII) - approche synthétique
- CDD (remplacement, accroissement d'activité)

Classification et rémunération

- Grille de classification et emplois repères applicables
- Rémunération
- Prévoyance

L'organisation du travail

- Lieu d'intervention en crèche et micro-crèche
- Temps de trajet / entreprise
- Points non applicables aux activités exercées au domicile du client

JOUR 2

TEMPS DE TRAVAIL ET GESTION RH EN CRÈCHES ET MICRO-CRÈCHES

Le temps de travail et ses spécificités

- Temps partiel et heures complémentaires
- Annualisation du temps de travail
- Accord de branche du 13 octobre 2016 / aménagement du temps de travail
- Compteurs d'heures

Repos, congés et absences

- Congés payés
- Jours fériés et travail du dimanche

Discipline et rupture du contrat de travail

- Sanctions disciplinaires
- Modes de rupture
- Préavis
- Rupture conventionnelle
- Rupture anticipée du CDD

Financements possibles*

→ **OPCO • AGEFICE**

*Selon conditions d'éligibilité et de disponibilités des fonds